Pêches et Océans Canada

Materiel and Procurement Services / Services du materiel et des acquisitions Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton 301 Bishop Drive / 301, allée Bishop Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-190712A

5 November / novembre, 2020

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION #F5211-

190712A - Professional Congress Organizer (PCO) for the 5th

International Marine Protected Areas Congress (IMPAC5) / Organisateur professionnel de congrès (OPC) pour le 5e Congrès international des

aires marines protégées (IMPAC5)

ADDENDUM #3 / ADDENDA Nº 3

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#3) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda nº 3 est émis.

Questions and Answers / Questions et réponses:

Question 3: Can you please list the top five Key Performance Indicators (KPI) that you will measure success against, and what are the thresholds of success for these KPI's?

Answer 3: All proposals will be evaluated as per the evaluation criteria detailed in Annex C of the Request for Proposal, p.34. Mandatory criteria are required and a minimum of 60 out of 100 points in the rated criteria is the passing mark.

Question 4: What are the financial goals of the Conference; ie: profit of x, break-even budget or subsidized?

Answer 4: The financial goal of the Congress is a break-even budget.

Question 5: Why do you feel Vancouver won the bid to host the 2022 Conference? What are the strengths of the bid? Strengths of the destination?

Answer 5: The International Union for the Conservation of Nature (IUCN), as the holder of the IMPAC Congress, awarded the bid to Canada. The Secretariat is not in a position to interpret a decision made by the IUCN.

Question 6: The RFP states that upwards to 3,000 attendees can be expected at the 2022 Congress. Considering that IMPAC4 attracted approximately 1,000 attendees and your projections pre-COVID reflected a target of 3,000 attendees:

- 6A) How are the target numbers of 3,000 set?
- 6B) From which top three countries/regions do you feel will attract the majority of attendees?

- 6C) What, if any pre-cautions to reduce risk have been considered now that COVID has so greatly impacted the meetings and events industry?
- 6D) Would you be open to the Contractor making recommendations that consider a 2022 Congress that may not reach the same targets (and as a result, management fees could change).

Answer 6:

- 6A) The target number of participants was arrived at during planning discussions with partners.
- 6B) We expect attendees from across the globe.
- 6C) We are and will be following the guidelines of the BC and Canadian Health authorities.
- 6D) The 3000 target is provided for evaluation purposes it allows a comparative basis for all the bids. If the number of participants is less than anticipated and results in a change in management fees, the contract for the winning bid will be adjusted accordingly.
- **Question 7:** Where do you anticipate the Contractor will be able to pull volunteers from? Could this be an area that the Secretariat would assist in supporting considering they will likely need to be students/people interested in this sector therefore likely to have more relationships in this area?
- **Answer 7:** The Secretariat will be in a position to assist in providing likely sources for volunteers.
- **Question 8:** Section 4.1.1 in the RFP requires the registration system to "allow modifications and distribute abstract submissions" however section 5.8 states that the abstract submission system is being managed by the Secretariat and not part of the contract. Are you able to provide some clarity on why the registration system that the Contractor would be managing would need to offer abstracts that the Secretariat is managing?
- **Answer 8:** The registration system must be able to receive abstracts and allow for modifications and distribution of abstract submissions and reviews, meaning that the system must have capacity for applicants to submit and/or modify their submissions and for the Secretariat and review committee members to access submitted abstracts and reviews. The Contractor is thus responsible to create the system with these capacities while the Secretariat will manage the process only of abstract distribution, review and evaluation.
- **Question 9:** Please advise what you mean by 5.14.1 "the Contractor is responsible for creating and managing the registration database" is the idea that the Contractor will develop a list for attracting new possible registrations?
- **Answer 9:** The database refers to the system itself, the Contractor is responsible for the creation and management of a system that can receive registrations (i.e. cumulating to a "database" of registrants) and that has the ability to generate computerized mailing lists. The responsibility to attract new registrations is not a task of the Contractor.
- **Question 10:** Please clarify that the Contractor is expected to take on the risk of the hotel contracts however any relating commissions are to go to the Secretariat? Under this model, this will result in higher management fees for the Congress as no commissions are in place to offset the cost of our procurement hours and housing management system.
- **Answer 10:** That is correct. As per the "Travel and Accommodation" deliverable under Annex B Basis of Payment p.29, any commissions have to be declared, accounted for and paid to the Secretariat and the Contractor's cost should account for their services as it would cost the Contractor to do this activity. In the context of the bid evaluation, this also provides for a comparative basis in the evaluation of the bids.

Question 11: It is understood that direct expenses includes travel related or living costs – please clarify if this includes:

- All ground mileage and parking for the required face to face meetings?
- Onsite hotel expenses for the duration of the congress?
- Meals for staff while onsite at the congress?

Answer 11: As per section 6.5 p.27, the Crown will <u>not</u> reimburse the Contractor for any travel and/or living expenses as part of this contract.

Question 12: On page 19, 4.1.1, the RFP mentions the registration systems ability to distribute abstract submissions. Will our platform be used to receive the original abstract submissions and provide a review system to the Scientific Committee or only to distribute the submissions after their review and will those be in PDF form or a link?

Answer 12: The platform provided by the Contractor will allow individuals to e-submit abstracts. In addition, the system must allow review committee members to load e-reviews of abstract and be able to sort and share review results with other committee members and others granted access to these abstracts. Proposals and reviews will need to be sorted and collated based on a variety of parameters and 'sent' to various program review committee members. The format of the submissions to be distributed has not yet been defined and will be determined in consultation with the Contractor.

Question 13: On page 22, 5.3, the RFP states that the Contractor will be responsible for exhibitor solicitation. Does this mean that the Contractor will be the only one reaching out to and following up with exhibitors to solicit their participation in the Congress?

Answer 13: The Secretariat will assist in providing potential exhibitors. The Contractor will manage the process of exhibitor solicitation including reaching out and following-up with exhibitors approved by the Secretariat.

Question 14: Should Table A, page 35 and Table B, page 37 of the RFP be included within the Section I: Technical Bid at the end of this section of the proposal?

Answer 14: Yes. The Technical Bid consists of the Mandatory Criteria (Table A p.p. 35-36) and of the Rated Criteria (Table B p.p. 37-42).

Question 3 : Quels sont les cinq indicateurs de rendement clé (IRC) qui vous serviront à mesurer le rendement et quels sont les seuils de réussite pour chacun d'eux?

Réponse 3 : Toutes les propositions seront évaluées en fonction des critères d'évaluation détaillés à l'annexe C de la demande de propositions (page 34). Les critères obligatoires doivent être respectés, et la note de passage minimale pour les critères cotés est de 60 points sur 100.

Question 4 : Quels sont les objectifs financiers de la conférence, c.-à-d. un profit de x, un budget équilibré ou les subventions?

Réponse 4 : L'objectif financier du Congrès est d'atteindre un budget équilibré.

Question 5 : Selon vous, pourquoi la soumission de Vancouver sur l'accueil du Congrès de 2022 a-t-elle été retenue? Quels sont les points forts de la soumission? Quels sont les points forts du lieu?

Réponse 5 : En tant qu'hôte du Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a retenu la soumission du Canada. Le Secrétariat n'est pas en position d'interpréter les décisions prises par l'UICN

Question 6 : Selon la demande de propositions, on peut s'attendre à accueillir jusqu'à 3 000 participants au Congrès de 2022. Comme l'IMPAC4 a attiré environ 1 000 participants et que vos prévisions antérieures à la pandémie de COVID-19 font état d'une cible de 3 000 participants :

- 6A) Comment le nombre cible de 3 000 participants a-t-il été fixé?
- 6B) D'après vous, quels sont les trois principaux pays ou régions d'où viendront la majorité des participants?
- 6C) Quelles précautions, le cas échéant, a-t-on prises pour réduire les risques que la COVID-19 pose maintenant pour l'industrie des réunions et des événements?
- 6D) Seriez-vous disposé à ce que l'entrepreneur formule des recommandations qui tiennent compte de la possibilité que les cibles prévues pour le Congrès de 2022 ne soient pas atteintes (ce qui pourrait entraîner une modification des frais de gestion)?

Réponse 6 :

- 6A) Le nombre cible de participants a été fixé lors des discussions de planification avec les partenaires.
- 6B) Nous attendons avoir des participants en provenance de partout dans le monde.
- 6C) Nous observons, et continuerons d'observer, les lignes directrices des autorités sanitaires de la Colombie-Britannique et du Canada.
- 6D) La cible de 3 000 participants est fournie à des fins d'évaluation elle sert de base comparative pour toutes les soumissions. Si le nombre de participants est inférieur au nombre prévu et entraîne une modification des frais de gestion, le contrat pour la soumission retenue sera ajusté en conséquence.
- **Question 7 :** D'après vous, comment l'entrepreneur pourra-t-il recruter des bénévoles? Le Secrétariat pourrait-il apporter son soutien dans ce domaine, étant donné qu'il devra probablement s'agir d'étudiants ou d'autres personnes intéressées par le sujet, et donc, qui sont susceptibles d'avoir un plus grand nombre de relations au sein de ce domaine?
- **Réponse 7 :** Le Secrétariat sera en mesure d'aider à fournir des sources potentielles de bénévoles.
- **Question 8 :** La section 4.1.1 de la demande de propositions prévoit que le système d'inscription doit « autoriser les modifications et distribuer les résumés », mais la section 5.8 précise que le système de soumission des résumés est géré par le Secrétariat et ne fait pas partie du contrat. Pouvez-vous préciser pourquoi le système d'inscription géré par l'entrepreneur devrait fournir des résumés gérés par le Secrétariat?
- **Réponse 8 :** Le système d'inscription doit pouvoir recevoir des résumés et autoriser leur modification ainsi que leur distribution et celle des évaluations, c'est-à-dire qu'il doit permettre aux demandeurs de soumettre des résumés et les modifier et au Secrétariat et aux membres des comités d'évaluation d'accéder aux résumés et aux évaluations. L'entrepreneur est donc responsable de créer un système doté de ces fonctionnalités, tandis que le Secrétariat gérera seulement le processus de distribution, d'examen et d'évaluation des résumés.

Question 9 : Veuillez indiquer ce que vous entendez par 5.14.1 « l'entrepreneur est responsable de la création et de la gestion de la base de données d'inscription ». Est-ce que cela signifie que l'entrepreneur dressera une liste destinée à recueillir de nouvelles inscriptions potentielles?

Réponse 9 : La base de données renvoie au système comme tel. L'entrepreneur est responsable de la création et de la gestion d'un système qui est en mesure de recevoir des inscriptions (c.-à-d. Que les inscriptions s'accumulent dans une « base de données » de personnes inscrites) et de générer des listes d'envoi informatisées. La responsabilité de recueillir de nouvelles inscriptions n'incombe pas à l'entrepreneur.

Question 10 : Veuillez préciser qu'on s'attend à ce que l'entrepreneur prenne en charge le risque lié aux contrats passés avec les hôtels, mais que toutes les commissions connexes doivent être transmises au Secrétariat. Avec un tel modèle, les frais de gestion du Congrès seront plus élevés, puisqu'aucune commission ne compense le coût de nos heures d'approvisionnement et de notre système de gestion de l'hébergement.

Réponse 10 : C'est exact. Conformément au produit livrable « Frais de déplacement et d'hébergement » de l'annexe B – Modalités de paiement (page 29), toute commission doit être déclarée, comptabilisée et versée au Secrétariat, et les coûts de l'entrepreneur doivent tenir compte des services qu'il offre, afin de refléter ce qu'il lui en coûterait pour exécuter cette activité. En outre, dans le contexte de l'évaluation des soumissions, cela fournit une base de comparaison aux fins d'évaluation.

Question 11 : Il est entendu que les dépenses directes sont notamment les frais de déplacement ou de subsistance – veuillez préciser si ces dépenses comprennent :

- tout le kilométrage au sol et le stationnement pour les réunions en personne nécessaires?
- les frais d'hébergement sur place pour la durée du Congrès?
- les repas pour le personnel sur place lors du Congrès?

Réponse 11 : Conformément à la section 6.5, page 27, la Couronne <u>ne remboursera pas</u> à l'entrepreneur les frais de déplacement et/ou de subsistance engagés dans le cadre du présent contrat.

Question 12 : À la section 4.1.1, page 19, de la demande de propositions on mentionne la capacité des systèmes d'inscription à distribuer des résumés. Notre plateforme sera-t-elle utilisée pour recevoir les résumés originaux et fournir un système d'examen au Comité scientifique ou seulement pour distribuer les soumissions une fois que leur examen sera terminé? Ces résumés seront-ils en format PDF ou sous forme de lien?

Réponse 12 : La plateforme fournie par l'entrepreneur doit permettre la soumission de résumés par voie électronique et leur acheminement aux différents membres des comités d'évaluation. En outre, le système doit permettre aux membres des comités d'évaluation de charger les évaluations électroniques des résumés (en fonction des critères d'évaluation établis par le Secrétariat) ainsi que de trier les résultats de l'évaluation et de les communiquer aux autres membres du comité. Les résumés et les évaluations devront être triés et colligés en fonction de différents paramètres. Le format des présentations qui seront distribuées n'a pas encore été défini et sera déterminé en consultation avec l'entrepreneur.

Question 13 : À la section 5.3, page 22, de la demande de propositions, il est inscrit que l'entrepreneur sera responsable de la sollicitation d'exposants. Cela signifie-t-il que l'entrepreneur sera le seul à communiquer avec les exposants et à faire un suivi auprès de ceux-ci afin de solliciter leur participation au Congrès?

Réponse 13 : Le Secrétariat participera à la recherche d'exposants potentiels. L'entrepreneur gérera le processus de sollicitation des exposants, y compris la communication et le suivi avec les exposants approuvés par le Secrétariat.

Question 14 : Faut-il inclure le tableau A, page 35, et le tableau B, page 37, à la fin de la section I – Soumission technique de la demande de propositions?

Réponse 14 : Oui. La soumission technique comprend les critères obligatoires (tableau A, pages 35 et 36) et les critères cotés (tableau B, pages 37 à 42).